

Résumé de la thèse de doctorat

Nom	Dr. rer. medic. Ewald Schorro, RN
Université	Universität Witten/Herdecke
Lieu	Witten/Herdecke, Germany
Nom du superviseur	Prof. Dr. Gabriele Meyer
Année de completion	2016
Contact	ewald.schorro@hefr.ch

Curriculum Vitae

Ewald Schorro a terminé sa formation d'infirmier en soins infirmiers généraux à l'Ecole d'infirmières Engeried de Berne et sa formation continue en soins intensifs à l'Hôpital de l'Île de Berne. Il a étudié les sciences de la santé et les sciences infirmières ainsi que l'éthique appliquée et l'éthique médicale à Aarau, Zurich et Witten/Herdecke et a obtenu son doctorat en sciences infirmières avec le professeur Gabriele Meyer à l'Université de Witten/Herdecke. Activités professionnelles en tant qu'infirmier dans divers domaines et fonctions. Depuis 2002, professeur à la Haute école de santé de Fribourg/HES-SO et depuis 2017, membre du Comité central d'éthique de l'ASSM.



Description de projet

Mesures limitatives de liberté dans les établissements médico-sociaux – détermination de la prévalence et caractéristiques liées à l'organisation

La thèse a été rédigée au Département des sciences infirmières de l'Université de Witten/Herdecke

L'utilisation de mesures mécaniques limitatives de liberté dans les soins aux personnes âgées est contestable du point de vue éthique. Et bien que l'utilisation de telles mesures fasse l'objet d'une réglementation stricte dans de nombreux pays, leur prévalence est élevée dans les établissements médico-sociaux. Différents facteurs sont décrits dans la littérature, facteurs qui influent sur l'utilisation de ces mesures, mais les constats ne sont guère cohérents. Il n'existe en Suisse que peu de données concernant la fréquence d'utilisation de ces mesures et l'on ne sait également encore que peu de choses sur l'influence des caractéristiques des établissements médico-sociaux sur une telle utilisation. Cette thèse avait pour objectif a) de passer au crible la littérature pertinente consacrée à l'influence des caractéristiques organisationnelles sur l'utilisation de mesures limitatives de liberté dans les établissements médico-sociaux et d'en proposer une discussion critique, et b) de déterminer la prévalence et les types de mesures dans les établissements médico-

sociaux de deux cantons suisses et d'analyser les associations de caractéristiques organisationnelles avec l'utilisation de ces mesures. Des associations en lien avec les caractéristiques des résidents ont également été étudiées, mais elles ont fait l'objet d'une autre thèse de doctorat.

La démarche méthodologique pour la revue systématique de la littérature s'est appuyée sur des standards débattus sur le plan international. L'étude transversale a été menée dans les cantons de Saint-Gall et de Fribourg, on a défini pour ce faire un échantillon aléatoire stratifié. La prévalence et les types de mesures limitatives de liberté ainsi que les caractéristiques liées aux résidents ont été relevés au moyen de données de routine, les caractéristiques organisationnelles au moyen de questionnaires. Les associations ont été étudiées au moyen d'une analyse par régression logistique multiple. Nous avons pu, dans l'étude systématique de la littérature, relever au total 55 articles, dont la synthèse des résultats donne un tableau très hétérogène. Tandis que la dotation en personnel n'est pas associée à l'utilisation de mesures limitatives de liberté, d'autres mesures organisationnelles, comme par exemple des unités spécifiquement dédiés à la démence, des mesures visant à assurer la qualité et des interventions à composants multiples, semblaient réduire l'utilisation de mesures limitatives de liberté.

L'étude transversale a porté sur 20 établissements médico- sociaux totalisant 1'362 résidentes et résidents. La prévalence des mesures limitatives de liberté est de 26,8% (95% intervalle de confiance [IC] 19,8–33,8), on utilise souvent des barrières de lit placées des deux côtés (20,3%; 95% IC 13,5–27,1). La prévalence est de 27,6% dans le canton de Saint-Gall (95% IC 16,8–38,4) et de 25,9% dans le canton de Fribourg (95% IC 18,6– 33,3), la différence n'est pas statistiquement significative (AOR 1,00; 95% IC 0,42– 2,42). Parmi les caractéristiques organisationnelles analysées, aucune n'est associée de manière statistiquement significative avec l'utilisation de mesures limitatives de liberté. De telles mesures ont été utilisées pour près d'un quart des résidentes et résidents, la prévalence variant sensiblement d'un établissement à un autre. Les raisons de cette situation devraient faire l'objet d'une autre étude. Pour réduire et prévenir l'utilisation de mesures limitatives de liberté dans les établissements médico-sociaux, il est nécessaire de disposer de programmes d'intervention spécifiques, qui intègrent également de nouvelles approches au niveau organisationnel, ce qui n'a encore été que peu étudié jusqu'ici, comme par exemple le rôle de l'advanced practice nurse.